



C.E.E. - A.C.P.

LES PERSPECTIVES D'AVENIR ET CONTRAINTES DE LOMÉ III

Du 28 au 31 janvier, se tenait à Bujumbura, capitale du Burundi la réunion du comité paritaire de l'Assemblée consultative de la convention de Lomé : C.E.E. - A.C.P.

Signée le 8 décembre 1984 dans la capitale togolaise, la nouvelle convention que les partenaires conviennent d'appeler " Lomé III " a amené dans le cadre institutionnel des changements structurels.

Partenaire à part entière de l'Europe des "Dix" d'une part et des soixante-cinq Etats "A.C.P." d'autre part, le Zaïre y a été représenté par une délégation parlementaire. Forte de 4 membres (3 commissaires du peuple et 1 conseiller à l'appareil législatif du Parti), elle avait été conduite à cette réunion de Bujumbura par le citoyen Ramazani Mwene-Malungu.

Notre correspondant permanent à Uvira, Musemi Kilondo Nkula, a rencontré le citoyen Ramazani pour faire le point sur la session ordinaire du comité paritaire à Bujumbura.

D'entrée de jeu, il a précisé que cette réunion s'est tenue juste 1 mois après la signature de Lomé III.

Il était donc normal que l'organe parlementaire de l'Association puisse s'interroger au cours de sa session ordinaire sur les perspectives que la nouvelle Convention ouvre pour les pays signataires et sur les contraintes auxquelles ils pourraient être soumis dans le cadre de l'exécution des dispositions de la Convention de Lomé.

LE RENDEZ-VOUS DU "DON- NER ET DU RECEVOIR"

Comme nous pouvons le deviner la situation alimentaire en Afrique a aussi retenu l'attention particulière des partenaires de la CEE-ACP.

Sur ce, notre interlocuteur a dit que leurs discussions n'avaient pas tourné autour d'un travail préparé. Cette

réunion a été une sorte du rendez-vous du "donner et du recevoir" pour les délégués.

Ils ont, en effet, fait un échange de points de vue des réalités quotidiennes vécues par chaque participant dans son pays.

LA FAMINE EN AFRIQUE

Le 3ème point a donc été la recherche des causes de la famine sur le continent africain.

Ce thème découle fatalement du 2ème point ci-haut énuméré. Actuellement, il est bien établi que la désertification et la déforestation sont une des causes graves de cette sinistre calamité en Afrique.

C'est en minutieux observateur de l'évolution de la situation en Afrique que le citoyen Ramazani, pour étayer sa conviction sur ce point précis, a expliqué que lorsque le désert avance rien ne pousse sur son che-

min. D'autre part, il s'avère qu'au fur et à mesure que la forêt est systématiquement détruite par l'homme, baisse aussi le degré de pluviométrie.

LA FEMME ET LE DEVELOPPEMENT.

Cette réunion de Bujumbura a été l'occasion d'examiner le rôle que peut jouer la femme dans le processus du développement.

En effet, durant ces dernières décades les femmes ont pris à coeur leurs responsabilités vis-à-vis de la nation.

C'est ainsi qu'il était tout à fait normal qu'on ait examiné en profondeur la contribution de la femme au développement sous toutes ses formes.

LE CONCEPT DROITS DE L'HOMME.

Les participants à la rencontre de Bujumbura sont unanimes que le concept "Droits de l'Homme" ne peut être discuté qu'en rapport avec la dignité humaine.

Personnellement, le commissaire du peuple Ramazani considère que nous aurons fait l'essentiel dans ce domaine le jour où il nous arrivera de loger, nourrir et instruire décemment l'homme.

LES ORGANES DE L'ASSOCIATION.

Le 6ème et dernier point examiné par les parlementaires venus des 10 pays de la Communauté européenne et des 65 Etats associés

"A.C.P." aura été le cadre institutionnel parlementaire de cette Association.

Si nous prenions le premier point plus haut cité, relatif aux perspectives et contraintes, dit le citoyen Ramazani, cela nous amènerait à voir quels sont les objectifs que s'est assigné Lomé III, les domaines couverts par cette coopération et enfin quels sont les instruments mis en place pour atteindre ces objectifs-là.

Le chef de la délégation zaïroise s'était appuyé sur son expérience pour essayer de nous faire découvrir la structure elle-même de la Convention.

L'article 1 de Lomé III donne les objectifs et principes : promouvoir et accélérer le développement économique, culturel et social des Etats "A.C.P." pour approfondir et diversifier leurs relations dans un esprit de solidarité et d'intérêt mutuel.

Pour réaliser de tels objectifs l'article 2, pour sa part, oriente à l'avance les domaines qui seront couverts par la nouvelle Convention à savoir:

1) L'agriculture

Une attention particulière est portée sur le développement agricole rural et la conservation des ressources naturelles.

Concrètement, cela signifie que Lomé III va s'intéresser au développement agricole en vue d'assurer la sécurité alimentaire, lutter contre la séche-

resse et la désertification.

La nouvelle Convention assure en outre la coopération de base, notamment la gamme de tous les produits couverts par le STABEX et par des accords particuliers: sucre, cacao, banane, rhum...

2) La pêche

Il était tout indiqué de parler de la pêche lorsque l'effort de développement vise l'amélioration de la production alimentaire.

C'est ainsi que Lomé III se préoccupera du développement de la pêche sous toutes ses formes y compris l'aquaculture.

3) L'industrie

Le développement industriel reste aussi un domaine qui sera couvert par la nouvelle Convention d'autant qu'il existe des pays qui sont naturellement riches en potentialités non encore ou insuffisamment exploitées.

4) L'énergie et mines

Ce domaine n'échappe pas non plus à la nouvelle Convention lorsque nous savons que la plupart des 65 pays "A.C.P." regorgent d'énergies et d'importants gisements miniers.

5) Les transports et communications.

Il est évident que parler du développement sans penser au développement des moyens de transports et de communications, c'est du non sens.

à suivre

Musemi Kilondo Nkula.

A V I S

A PARTIR DU 05 FEVRIER 1985

PHARMAKINA S.Z.A.R.L.

TRANSFERE SON DEPOT PHARMACEUTIQUE
SUR L'AVENUE MOBUTU, AU CENTRE DE BUKAVU
A L'EMPLACEMENT DE L'ANCIENNE PERMANENCE P.M.

A CETTE OCCASION ET POUR MIEUX VOUS SERVIR,
PHARMAKINA VOUS PROPOSE UNE GAMME
COMPLETE DE NOUVEAUX PRODUITS

PHARMAKINA S.Z.A.R.L.

PJ 027/C/85

OFFRE D'EMPLOI

Une société de la place cherche à engager un professionnel en Administration et gestion d'entreprise.

Conditions exigées : - niveau d'études : gradué ou licencié en gestion des entreprises
- avoir une expérience pratique d'au moins 5 ans dont 2 ans en pratique comptable.

Toutes les demandes sont à adresser avec curriculum vitae au Journal qui transmettra et cela au plus tard le 2/3/1985

PJ 037/P/85